

Plan d'action 2026-2027

**Pour un climat positif
qui favorise la sécurité
et le bien-être de tous**



**Document explicatif destiné
aux parents de l'école**

À notre école

À l'école La Martinière, la violence et l'intimidation en tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni sur le chemin de l'école. Toujours pour offrir un milieu sécuritaire où il fait bon apprendre, la cyberintimidation n'est pas non plus tolérée.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le dénoncer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne étant témoin d'actes de violence doit les dénoncer. Chacun (adulte et enfant) a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation

De manière générale, les élèves de l'école se sentent en sécurité (86%, QSVE 2025). Il y a une baisse depuis juin 2023. L'engagement et le climat relationnel sont également élevés (91%) et les élèves perçoivent généralement le climat de l'école comme juste (85%).

La violence verbale demeure la forme de violence la plus fréquente, et une augmentation des manifestations de violence est notée dans le QSVE entre 2023 et 2025.

- Augmentation de la violence verbale directe (insultes et menaces), passée de 22% en 2013 à 28,6% en 2025 chez les élèves de 4e, 5e et 6e année.
- Augmentation de la violence verbale indirecte (sociale, médisance pour éloigner les amis), passée de 15,8% en 2023 à 23,9% en 2025 chez les élèves de 4e, 5e et 6e année.

Priorités

- Diminuer les manifestations de violence verbale directe des élèves de 4e, 5e et 6e année de 10% d'ici juin 2027.
- Poursuivre l'uniformisation des interventions des différents adultes (école-SDG) de l'école. D'ici juin 2027, les différents adultes de l'école et du service de garde interviendront de manière uniformisée et circonscrite dans le temps sur les comportements ciblés par l'équipe-école.
- Offrir différentes activités et impliquer les élèves dans les décisions de l'école afin de maintenir ou augmenter le niveau d'engagement et d'attachement des élèves de l'école.
- Organisation des zones de jeu lors des récréations. On a ajouté une personne pour surveiller sur la cour de récréation.

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Partage des règles de vie et du rôle de l'élève par le biais de l'agenda (mise en place de la pyramide) et de Mozaïk -Sensibiliser les parents sur l'importance des interactions verbales positives et de l'enseignement explicite des comportements et des stratégies d'intervention.

Communications aux parents en lien avec les gestes de violence (par le SOI)

Envoi des capsules pour les parents dans le cadre du programme Moozoom ;

Impliquer les parents dans la vie de l'école pour favoriser leur sentiment d'appartenance (par différentes activités : Disco, aménagement paysager, pique-nique, bal de finissants, bibliothèque, semaine de la famille, etc.)

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Implication de tout le personnel et des élèves dans la promotion de la mission de l'école : accompagner chaque élève vers sa réussite et de l'application de nos 3 valeurs (bienveillance, engagement et collaboration).
- Activités (tableau de planification par niveau) en classe Moozoom pour travailler les habiletés sociales. Les parents collaborent également à cette plateforme, et ont accès à la plate-forme via l'abonnement de l'école.
- Activités ciblées et tutorat pour aider les élèves qui éprouvent des besoins particuliers. Un suivi personnalisé est offert par les éducatrices spécialisées pour assurer une meilleure prévention. Accès au nouveau local Îlo-Relaxo et à la salle de décharge physique. Plusieurs élèves ont des pauses en prévention.
- Rappel de la formule « Ici à la Martinière » pour assurer une cohérence et une bonne compréhension de tous.
- Promotion de comportements positifs par le biais de l'organisation de certaines activités rassembleuses (mentions d'honneur, activités récompenses, système de motivation, etc.).

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

L'adulte témoin doit :

- Arrêter tout comportement inacceptable.
- Émettre un message clair sur la position de l'école : « ici à la Martinière... ».
- Éclaircir la situation en consultant des témoins si nécessaires.
- Protéger la victime et les témoins.

Selon la gravité de la situation, les intervenants et/ou la direction traite les situations et les plaintes en communiquant avec les parents

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Offrir un soutien à l'élève qui est :

- Victime : en lui permettant de pouvoir expliquer ce qui s'est passé et comment elle se sent.
- Témoin : en lui assurant que son témoignage sera traité avec respect et en lui assurant sa sécurité.
- Agresseur : en appliquant la démarche d'interventions prévues (voir dans l'agenda). Selon la situation, les intervenants pourront faire des interventions conjointes avec le groupe d'élèves concernés.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l’école :

martiniere@cssdn.gouv.qc.ca ou téléphoner au (418)834-2482

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

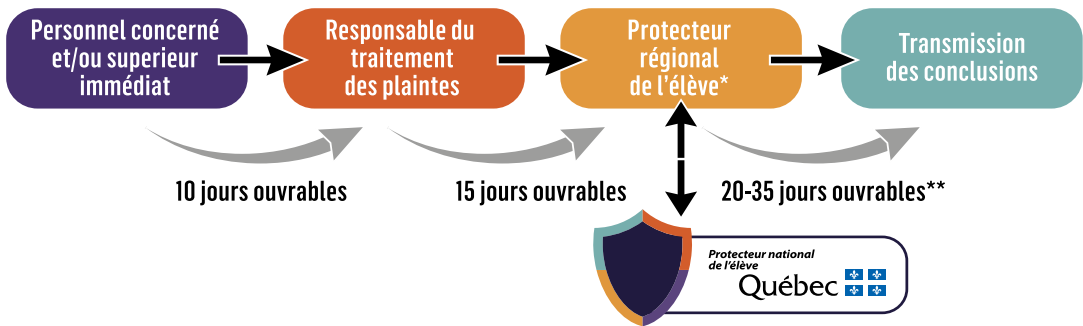
Remplir un [formulaire de plainte](#).

Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l’élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l’endroit d’un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l’un de ses parents à la suite d’une insatisfaction envers un service scolaire.
Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l’élève** par un élève ou l’un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d’intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d’établissement le : 16 juin 2026

Évaluation annuelle des résultats
du plan d’action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l’élève

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Quelles étaient nos objectifs et nos priorités en 2025-2026?

- Maintenir les actions déterminées dans le plan de lutte concernant la prévention;
- Uniformisé les interventions école-SDG;
- Intervenir afin de faire diminuer les comportements de violence verbales, principalement quand les élèves se sentent ridiculisés;
- Maintenir ou augmenter le sentiment d'attachement des élèves;
- Impliquer les élèves dans différents comités pour nous assurer d'entendre leur voix;
- Poursuivre la sensibilisation des élèves afin de les encourager à signaler les comportements inacceptables dont ils sont témoins;

Quelles actions avons-nous réalisées ?

Implication de tout le personnel et des élèves dans la promotion de la mission de l'école : accompagner chaque élève vers sa réussite et la compréhension de nos 3 valeurs : bienveillance, engagement et collaboration.

Gestion de la nouvelle pyramide des comportements-enseignement explicite des bons comportements.

Activités en classe Moozoom pour travailler les habiletés sociales. Les parents collaborent également à cette plateforme.

Rappel de la formule « Ici à la Martinière » pour assurer une cohérence et une bonne compréhension de tous du climat attendu.

Un suivi personnalisé est maintenant offert par les éducatrices spécialisées pour assurer une meilleure prévention.

Promotion de comportements positifs par le biais de l'organisation de certaines activités rassembleuses (mentions d'honneur, activités récompenses, système de motivation, etc.).

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Impact positif de l'application de la pyramide autant chez les élèves que chez les parents
- Diminution du nombre de comportements de violence physique chez les élèves grâce à l'organisation des récréations et de certaines zones de jeux par les adultes et les TES.
- Impact positif des célébrités et des Mentions d'honneur sur l'estime de soi et le sentiment d'appartenance des élèves.
- Impact positif des activités parascolaires, thématiques et des événements spéciaux sur le sentiment d'appartenance des élèves et l'attachement au milieu.
- Impact positif des ateliers Moozoom dans les classes visées pour le développement des habiletés sociales.